

manipuler, etc. aucune boîte à scrutin ou paquet de bulletins—id. Tenter de commettre aucune de ces offenses—id. Officier en contravention à l'acte d'élection—Contravention—Tout officier, greffier et agent présent à un bureau de votation, manquant au secret, etc.—contravention, id., s. 72—Supposition de personne—Contravention, id., s. 74—Batteries—Délit, id., s. 85—Fournir drapeau—Délit, id., s. 88—Rubans ou cocardes—Délit, id., s. 89 et 90—Vendre de la boisson un jour de scrutin—id., s. 91—Corruption—Délit, id., s. 92 et 93—Traiter les électeurs—Contravention, id., s. 94—Donner à boire ou à manger aux électeurs—id., s. 94—Menace, violence—Délit, id., s. 95—Transporter les électeurs—Contravention, id., s. 96—Subornation de supposition de personne, ou de parjure—Délit, id., s. 97—Refus de déclarer un candidat élu—id., s. 106—Enlèvement, etc. des listes électorales—Félonie, id., s. 107—Officier d'élection négligeant ses devoirs—Contravention, id., s. 108—Pénalités recouverts par action civile—id., s. 109—Serment ou affirmation faux est parjure—id., s. 120—Agent qui fournit à l'officier-rapporteur un état inexacte—Délit, id., s. 123—Les cas de manœuvre frauduleuse soumis à une juridiction sommaire spéciale—39 V., c. 9, s. 1.

Emancipation des sauvages—Sauvage se représentant fausement comme émancipé—Délit, conv. som., 32-33 V., c. 6, s. 19.

Embarcadère attenant à havre, port, rivière, canal, crique ou bassin—Voler dans un..... Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 65—Endommager, détruire—id., c. 22, s. 34.

B. A. T. DEMONTIGNY

(A continuer.)